

Dédrainer pour ralentir l'eau et  
retrouver une mosaïque de milieux prariaux

AGRICULTURE, ZONES HUMIDES, PRATIQUES CULTURALES

2025 | FICHE, RETOUR D'EXPÉRIENCE

## Résumé

En 2025, les partenaires du contrat territorial du bassin de la Petite Creuse ont procédé à la suppression de drains agricoles sur trois parcelles d'une exploitation laitière en agriculture biologique à Clugnat (Creuse). L'objectif était de restaurer le fonctionnement hydrique naturel des sols, afin de renforcer la résilience écologique et agricole face aux effets du dérèglement climatique, par diversification des conditions de milieu de l'exploitation.

Ces pentes humides avaient été drainées pour faciliter l'accès aux parcelles par les troupeaux et les engins, et réduire le risque de maladie. Cependant, cette intensification a accéléré les effets du réchauffement climatique : assèchement progressif des sols, appauvrissement de la flore et perte de biodiversité. Les partenaires du contrat territorial (Conservatoire des Espaces Naturels, Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Vienne, Conseil départemental), ont choisi avec les exploitants et le propriétaire de renaturer 8,6 hectares de prairies de pente en neutralisant 1320 mètres de drains.

Les travaux ont consisté en l'écrasement ou l'extraction des drains, selon les parcelles. D'autres pratiques agroécologiques accompagnent par ailleurs cette démarche : non-labour, régénération des haies, repos des prairies et restauration de zones humides. Un suivi scientifique a été mis en place : piézométrie, débits, flore, et enquête sociétale. Les résultats attendus à moyen terme sont : retour de la végétation hydrophile, augmentation et amélioration de la production herbagère, meilleure disponibilité en eau et, potentiellement, impact positif sur la qualité du fromage. Le projet, d'un coût total de 9 032 €, a été financé à 80 % par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son appel à projet sur les zones humides.

Ce type d'initiative, encore marginal, a soulevé un débat localement, notamment au sein de la Chambre d'Agriculture, certains y voyant une remise en cause des pratiques d'amélioration foncière passées. Une communication adaptée est donc essentielle pour en favoriser l'acceptabilité sociale..

## Contexte

En Limousin, les cours d'eau réagissent rapidement et fortement aux événements pluvieux, ce qui ne s'explique pas uniquement par la géologie cristalline et la petite taille des aquifères. Les nombreux aménagements hydrauliques et fonciers d'après-guerre, souvent menés dans le cadre de remembrements, ont aussi conduit à accélérer l'évacuation des eaux de pluie en excès. L'arasement des haies ambitionnait de faciliter la mécanisation ; le recalibrage des cours d'eau, à visée hydraulique, cherchait à évacuer les crues ; le drainage visait à assainir les parcelles herbagères sur pentes hydromorphes ou en fonds de vallons engorgés. Les « mouillères » en particulier, petites résurgences locales de nappes hautes ou concentrations d'eau résultant de la convergence de micro-ruissements, caractérisées par leur végétation hygrophile spécifique, étaient mal perçues dans ce contexte de modernisation de l'agriculture et d'aménagement des structures d'exploitations. L'évolution technologique, l'automatisation des tâches agricoles et l'augmentation de la taille des exploitations, expliquent l'augmentation régulière de la puissance des tracteurs en zone d'élevage, même si elle n'a pas suivi celle des machines en zone de grandes cultures. Ce matériel plus lourd nécessite des terrains agricoles plus porteurs. L'accès aux parcelles les plus hydromorphes s'est trouvé compromis par cet accroissement de la taille des engins, et explique en grande partie la poursuite des travaux de drainage actuellement.

---

### Pourquoi drainer en 1980 ?

- Rendre accessibles, en toute saison, les pacages ou certaines zones des prairies aux engins agricoles les plus lourds ;
- Augmenter la production de matière sèche sur l'année (pour renforcer l'autonomie fourragère) ou diversifier les productions (retournement des prairies au profit des cultures fourragères ou céréalières) ;
- Réduire les maladies liées à l'humidité du sol ou la présence de boue (maladies du pied chez les ovins comme les bovins, parasitisme, contaminations bactérienne ou virale) ;
- Chercher une valeur fourragère élevée conforme aux références « zootechniques » en vigueur, permise par une composition floristique normée.
- Capter l'eau disponible pour créer un point d'abreuvement sur des pacages éloignés des cours d'eau.

Pour plus d'information sur les aménagements agricoles en milieu rural dans l'après-guerre, vous pouvez visionner la [Rencontre avec Manuella Broussey](#).

---



*Vue aérienne des parcelles concernées par le projet (© Airbus 2025 Google Earth 2025)*

Les terrains de Tom Vierhout, retraité agricole, se situent à Clugnat dans la Creuse. Les parcelles se trouvent dans le bassin versant du Verraux, affluent de la Petite Creuse. Cette exploitation laitière en agriculture biologique est maintenant gérée par un couple d'agriculteurs : Danièle et Cornelis Van Marle. Les sols sont hydromorphes, issus de formations fluviatiles, reliques d'anciennes terrasses alluviales le long de la Petite Creuse. Les parcelles ont pour la plupart été drainées jusqu'en 1984. Le bassin de la Petite Creuse bénéficie d'un contrat territorial porté par le syndicat mixte du même nom. Ce dernier s'est vu transférer la compétence GEMAPI par les quatre communautés de communes de ce territoire.

## Problématique et objectifs

La sécheresse de l'année 2022 a résonné comme un signal d'alerte sur le plateau limousin. La sécheresse édaphique a accéléré une tendance au dessèchement déjà observée par le propriétaire depuis deux décennies, avec un remplacement progressif d'une végétation de zone humide par une flore plus banale de prairie pâturée plutôt sèche. Tom Vierhout constate en effet la régression d'espèces de milieux frais ou humides telles que l'orchis tachetée, les myosotis, l'épilobe. Pendant que l'oenanthe disparaissait, une graminée plus banale (agrostis) occupait l'espace. Cette simplification botanique, favorisée par le drainage des prairies est également liée aux effets progressifs du changement climatique. En particulier, la sécheresse édaphique estivale résulte d'une nouvelle répartition des précipitations annuelles (plus concentrées sur la période humide) et à une évapotranspiration accrue en période estivale. La banalisation de la flore et la perte de diversité floristique s'est également accompagnée d'une perte de production de fourrage autant en quantité de matière sèche, qu'en valeur fourragère.

Face à ces constats, le propriétaire a réfléchi avec les exploitants ainsi que les techniciens du CEN et du syndicat de rivière à une démarche globale d'amélioration du milieu pour renforcer sa résilience.

## Solutions

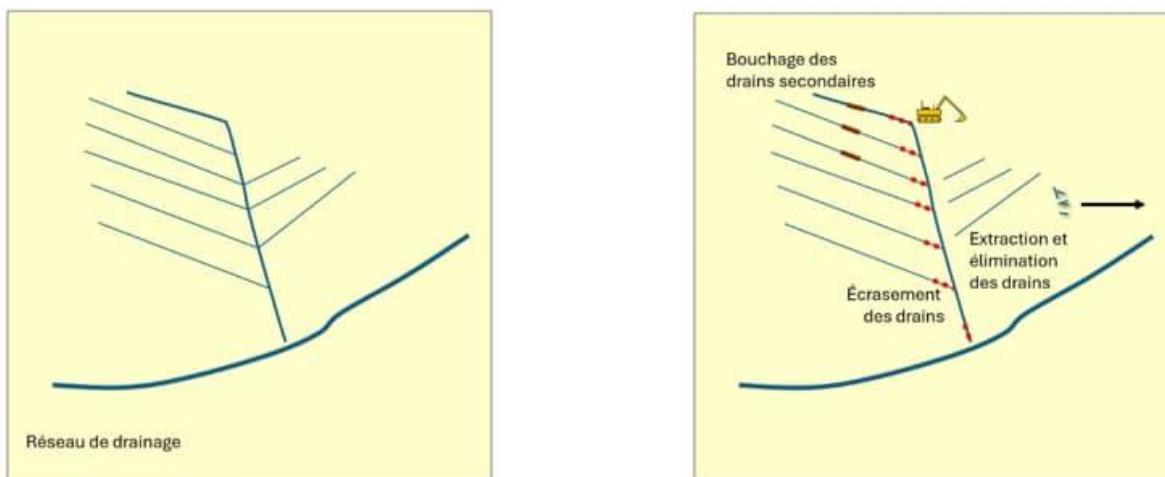
Le propriétaire et les exploitants ont souhaité redonner à la ferme une capacité à faire face aux conditions climatiques, en travaillant sur le fonctionnement hydrique de certaines prairies. Ils ont cherché à rétablir l'ancienne **diversité des conditions de milieu**, atout central pour la résilience du système face au changement climatique. Ils ont également souhaité faciliter la reconstitution de la biodiversité observée historiquement au niveau des secteurs humides. Plus globalement, ils ont donc cherché un compromis entre l'excès et le manque d'eau en agissant sur la diversité des milieux et la mosaïque des paysages. Ce projet a été déployé avec l'aide de la cellule ASTER du conseil départemental de la Creuse (CD23), du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN), et du Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse (SMBPC). Ce dernier est maître d'ouvrage du projet dont il porte l'autofinancement dans le cadre d'une DIG. Disposant de la compétence GEMAPI déléguée par les communautés de communes, il est légitime pour œuvrer, au sein du bassin versant, au ralentissement du cycle de l'eau.

Sur trois parcelles drainées totalisant 8,6ha, les partenaires ont décidé de neutraliser 1320 mètres de drains. Pour cela ils ont traité environ 320 mètres de drains après creusement de tranchées à la pelle mécanique :

- Certains drains ont été retirés en fond de tranchée.
- D'autres ont simplement été écrasés sur place.
- Des bouchons intermédiaires ont été posés en milieu de drains secondaires.

Le choix de deux modalités (écrasement ou retrait) vise à comparer leurs avantages et inconvénients.

Sur une parcelle, l'intégralité du linéaire de drains a été traitée. Sur deux autres parcelles, seules les connexions aval des drains ont été supprimées sur une dizaine de mètres : connexions principales au ruisseau et connexions secondaires au niveau des ramifications. Dans les deux cas, la partie amont du réseau de drainage, ayant perdu son exutoire, n'évacue plus l'eau en excès et finit par s'engorger et se colmater.



Les matériaux excavés ont été triés et évacués. En sus du retrait des drains sur 8,6 ha de prairies, des actions complémentaires sont déjà mises en œuvre sur cette exploitation en agriculture biologique. Un de leurs objectifs est de conforter la vie du sol et incidemment renforcer sa réserve utile et son rôle d'éponge. Il s'agit également de diversifier les conditions de milieu (et de production) à l'échelle de l'exploitation.

- Renforcement du réseau de haies, même s'il a été relativement préservé dans ce terroir.
- Restauration de zones humides.
- Non-labour.
- Pratique du « fourrage régénératif », impliquant en particulier une période de repos entre les rotations de pâturage.

Le protocole de suivi des effets du dédrainage concerne plusieurs domaines : suivi de la nappe, suivi des débits, suivi de la végétation, acceptabilité sociale. Les exploitants évalueront également l'incidence sur le système d'élevage (production herbagère).

Un **suivi botanique** est mis en place et assuré par le CEN selon le cahier des charges LigérO-ZH/botanique proposé sur le bassin Loire Bretagne (indicateurs communs et protocoles harmonisés).

Pour le suivi de la nappe, la boîte à outils LigérO-ZH piézo est utilisée par le CEN ; 4 piézomètres à relevé quotidien ont été implantés avant les travaux. L'un d'entre eux sert de témoin.

Le suivi du débit du cours d'eau est assuré en régie par la cellule ASTER du CD23.

Enfin, une enquête sociologique a été conçue et menée, en lien avec le SMBPC, par des étudiants du BTSA Gestion et Maîtrise de l'eau du Lycée agricole d'Ahun. Une restitution publique a eu lieu en juin 2025.

### Enquête sociologique menée par le BTSA GEMEAU

Le questionnaire aborde six sujets :

- Présentation de la personne enquêtée
- La ressource en eau
- L'agriculture
- Les zones humides
- Le dédrainage
- Satisfaction sur le déroulement de l'enquête

91 personnes ont répondu à l'enquête (dont 60 % actifs dans le domaine agricole).

Les personnes interrogées se sentent concernées par l'eau (97 %) et par l'agriculture (98 %). La compétence GEMAPI est mal connue (70 %). 80% affirment connaître les zones humides, mais seulement 65% savent que leurs superficies ont reculé depuis 1900, et 4% identifient correctement tous leurs services écosystémiques.

1/3 des répondants identifie correctement toutes les incidences du drainage. La moitié connaît la possibilité du dédrainage, et les avis sont partagés sur l'intérêt de celui-ci : 32 % oui, 39 % non, 26 % nsp, 3 % indécis. L'analyse des questions ouvertes permet d'identifier un noyau (10 %) d'opposants au projet de dédrainage.

## Des résultats à venir

Les travaux ayant été menés pendant l'hiver 2024-25, les partenaires manquent encore de recul pour évaluer les résultats. Les éleveurs espèrent une amélioration des paramètres suivants :

- Diversité floristique (poacées et fabacées) et retour d'une flore hydrophile sur les mouillères,
- Biomasse produite,
- Production herbagère en période sèche sur les secteurs redevenus humides,

- Disponibilité de l'eau en période sèche,
- Qualité gustative du fromage induite par la richesse en oligo-éléments d'une herbe à flore plus variée.

## Aspects économiques

Le coût total de l'action est de 9032€, réparti à parts égales entre d'une part les travaux de retrait et évacuation des drains et d'autre part l'achat et la pose des 4 piézomètres. Les suivis sont autofinancés par le CEN et par le maître d'ouvrage. L'autofinancement de 20% a été apporté par le syndicat mixte du bassin de la Petite Creuse.

Le projet a été financé à 80% dans le cadre de l'appel à projets (AAP) « Zones Humides » porté par la région Nouvelle-Aquitaine, via le contrat territorial du bassin de la Petite Creuse. Le montant du projet étant inférieur au seuil fixé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les travaux, dans le cadre de l'AAP il a été convenu d'un financement global par la Région à 80%.

Les suivis assurés en régie par le CEN et le syndicat ne font pas l'objet d'un financement dédié.

## Difficultés rencontrées

- Le travail avec une pelle mécanique sur des terrains humides mal ressuyés nécessite beaucoup de précautions pour ne pas abîmer le sol par tassement ou orniérage. Le rebouchage des tranchées emplies d'eau peut également poser problème. Il est recommandé d'intervenir en-dehors des périodes pluvieuses ou humides.



Image IGN de 1984 montrant les traces du chantier de drainage sur les parcelles concernées.

- La localisation précise des drains peut être complexe si les plans fournis correspondent mal à la réalité du terrain (plans d'origine non respectés ou mal tracés à l'époque de la pose). La photo aérienne ancienne et géolocalisée constitue une source géographique alternative précieuse, permettant de limiter le déplacement de la pelle mécanique à la recherche des drains.
- La préparation concertée de ce chantier inhabituel, entre le CEN de Nouvelle-Aquitaine et le technicien du SMBPV, a été chronophage.
- La complexité et le caractère inédit du chantier a nécessité la présence permanente du technicien du syndicat auprès de l'opérateur (une semaine de

présence non comptabilisée dans le projet, ni dans le coût final). La recherche des drains est une opération méticuleuse et délicate.

- La présence éventuelle des animaux sur la parcelle nécessite de les cantonner en phase de chantier avec le matériel *ad hoc* (clôture électrique mobile).
- La difficulté la plus importante de cette opération réside sans doute dans son acceptabilité sociale. Les représentants de la Chambre d'Agriculture de la Creuse en particulier s'étonnent que de tels projets trouvent des financements alors que les projets de drainage portés par des jeunes en cours d'installation ne sont pas financés. Suite à la diffusion d'un article détaillé dans le journal La Montagne les élus de la Chambre ont sollicité un « droit de réponse ». La rédaction du journal n'a pas jugé nécessaire de donner suite à leur demande. Le positionnement des élus agricoles a conduit à proposer la réalisation de l'enquête sociologique, qui permet d'identifier une certaine opposition locale au principe du dédrainage.

Défaire des travaux « d'amélioration foncière » réalisés avec succès une génération plus tôt nécessite une communication soignée auprès de plusieurs catégories d'acteurs du territoire : agriculteurs, propriétaires, personnes âgées, élus, etc. Des réactions « épidermiques » peuvent témoigner d'une incompréhension des objectifs du projet, aussi vertueux fussent-ils. Un travail préalable sur un « récit » adapté est certainement à prévoir pour faire valoir les notions de mosaïque paysagère, résilience, ralentissement de l'eau, eau verte, adaptation au changement climatique, etc.

## Ils l'ont fait, ils en parlent

« Moi aussi j'ai drainé ; je n'ai pas honte de le dire. Les parcelles étaient extrêmement humides et il était impossible d'y entrer au printemps. Il était difficile d'y pénétrer pour les vaches. Maintenant au printemps, avec les effets du changement climatique, certaines parcelles deviennent portantes plus tôt dans la saison. Dans l'ensemble du parcellaire, il faut cibler quelques parcelles drainées qui seront intéressantes à ramener dans un fonctionnement hydrique « normal ». Les exploitations se sont agrandies maintenant, et un éleveur peut expérimenter sur une petite partie de l'exploitation. Il n'est pas question (ni nécessaire, ni réaliste) de lancer ce type d'opération sur de grandes surfaces. Sur une exploitation de plus de 100 hectares, seule une petite partie se prête à cette régénération du cycle de l'eau. Il faut également échanger avec les agriculteurs du secteur pour expliquer le projet. En Limousin, l'état des rivières en basses eaux dépend beaucoup de l'eau que peuvent délivrer les parcelles agricoles. Les zones drainées sont moins contributives et les rivières qui drainent ces bassins drainés ont des étiages plus bas. Qu'est-ce que les agriculteurs veulent laisser à leurs enfants ? Nous avons une responsabilité vis-à-vis de l'environnement et de la gestion de l'eau. »

Tom Vierhout, propriétaire et ancien exploitant

« Il faut être prudent sur la façon de communiquer au sujet de ce type de projet, même si on travaille facilement au quotidien avec les acteurs du monde agricole. La mise en place d'un suivi est indispensable afin d'objectiver à terme les effets de l'opération. Plusieurs domaines doivent être suivis : débits superficiels, piézométrie, botanique, acceptabilité. »

Julien Lemesle, Technicien rivière du SMBPV

## Contacts

Julien JEMIN  
Chargé de missions  
CEN Nouvelle-Aquitaine  
[j.jemin@cen-na.org](mailto:j.jemin@cen-na.org)

Julien LEMESLE  
Technicien  
Syndicat Mixte du Bassin de la Petite  
Creuse  
[julien.lemesle@smbpc.fr](mailto:julien.lemesle@smbpc.fr)

## Liens

Article du CEN :  
[« Dédrainer » un nouveau mot pour le Scrabble ? \(23\) – CEN Nouvelle-Aquitaine](#)

Article de la Montagne  
[https://www.lamontagne.fr/clugnat-23270/economie/pour-la-premiere-fois-en-creuse-ces-agriculteurs-ont-fait-le-choix-de-dedrainer-leurs-prairies-pour-leur-redonner-vie\\_14611472/](https://www.lamontagne.fr/clugnat-23270/economie/pour-la-premiere-fois-en-creuse-ces-agriculteurs-ont-fait-le-choix-de-dedrainer-leurs-prairies-pour-leur-redonner-vie_14611472/)

Dernière modification le 15/09/2025

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de :

